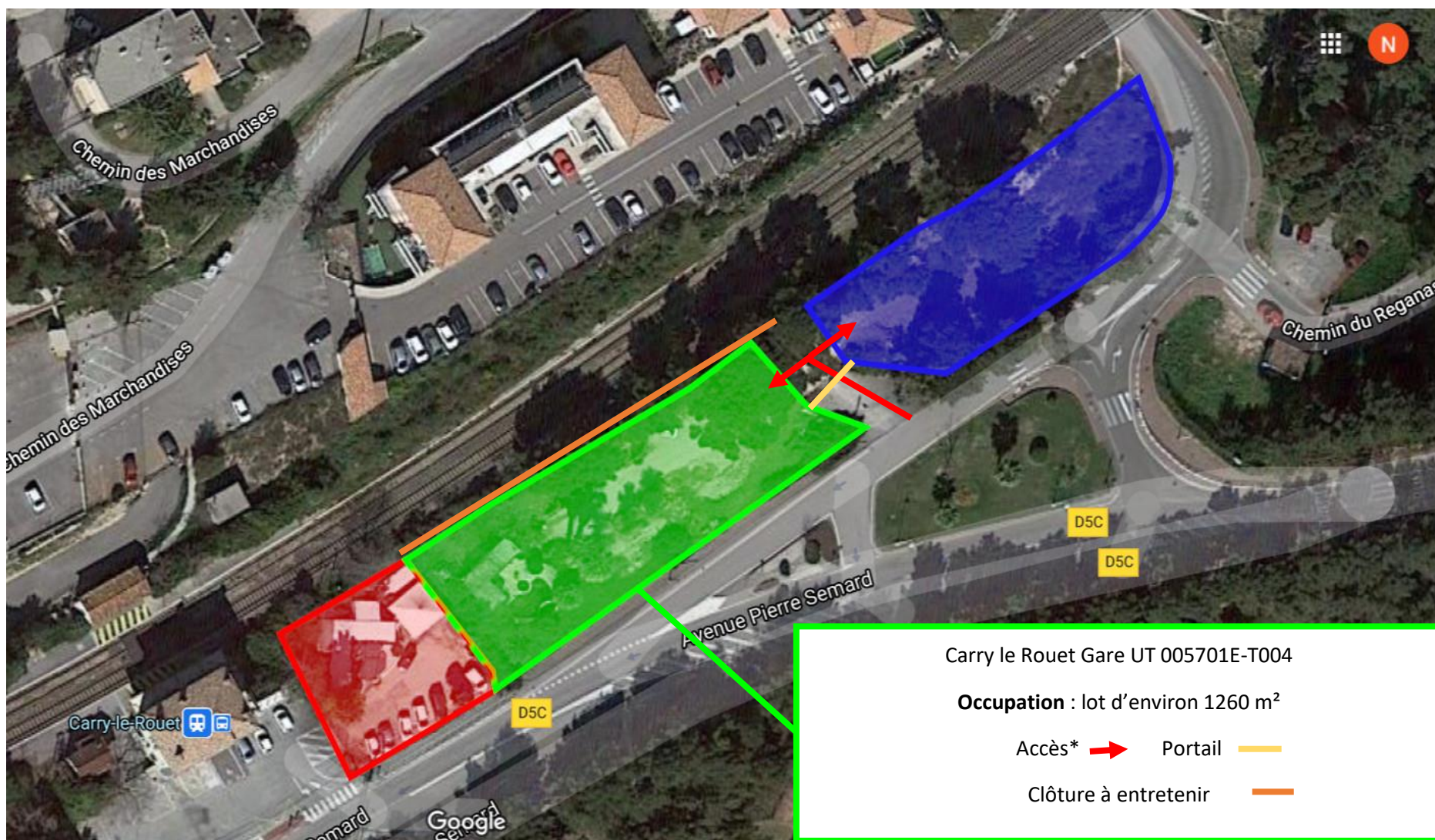


ANNEXE 2 – PLAN ET ACCES



*Pour rappel, l'OCCUPANT est informé que l'accès au bien mis à disposition se fait par un portail manuel partagé avec la société occupante voisine. Le portail d'accès au terrain doit être sécurisé avec un cadenas et les clés doivent être fournies aux services de maintenance SNCF. (Contact GILLES Stephane / Responsable de la cellule Patrimoine / stephane.gilles@reseau.sncf.fr / 06.27.47.73.46.